



BULLETIN D'INFORMATION DE L'ONTTRP Avril 2021

2021 : une année pour protéger les pensions

Alors que nous entrons dans les premiers mois de 2021, nous espérons tous que cette année apportera des vaccins contre la COVID-19 à tout le monde et que les gens partout dans le monde se sentiront plus en sécurité.

Cependant, en 2021 comme en 2020, nous devons travailler fort pour protéger nos prestations déterminées de Postes Canada.

Ceci pour plusieurs raisons :

- Notre régime de retraite à prestations déterminées nous offre une retraite sûre et digne.
- La Banque du Canada prévoit que les taux d'intérêt resteront bas en 2021. Des taux d'intérêt bas pourraient faire augmenter le déficit de solvabilité du Régime de retraite à prestations déterminées de Postes Canada.
- Postes Canada dit qu'elle fait face à des « pertes » financières. Elle pourrait s'en servir comme excuse pour attaquer une fois de plus notre régime de retraite.
- Il y aura probablement des élections fédérales en 2021, et les pensions sous réglementation fédérale pourraient devenir un enjeu électoral.

En 2021, nous devons :

- Faire pression sur Postes Canada et le ministère fédéral des Finances pour qu'ils adoptent des politiques qui n'obligeront pas le Régime de retraite à prestations déterminées de Postes Canada à entreprendre des évaluations de solvabilité ou à effectuer des paiements de solvabilité. Nous devons plaider pour que le Régime de retraite de Postes Canada soit exempté de ces exigences de façon permanente.
- Rappeler à Postes Canada et à nos politiciens que nos pensions sont nos salaires différés et que, à ce titre, on ne doit pas les diminuer. Nos pensions nous sont une promesse, et celle-ci doit être tenue.

– Soutenir le STTP qui entamera la négociation de nouvelles conventions collectives pour les FFRS et les Opérations urbaines.

Cette année, restez en sécurité et continuez à travailler pour protéger vos retraites.

Mémoire de l'ONTTRP au ministère des Finances sur le renforcement de la sécurité des retraites des Canadiens

L'Organisation nationale des travailleuses et travailleurs retraités des postes a présenté un mémoire fouillé pour répondre à l'appel de consultation du ministère fédéral des Finances intitulé « Renforcer la sécurité de la retraite pour les Canadiens – Proposition pour soutenir la durabilité du cadre applicable aux régimes de retraite privés sous réglementation fédérale et à le renforcer ». Le président de l'ONTTRP, Jean-Claude Parrot, l'a présenté, dans les deux langues officielles, au nom de notre conseil exécutif et de nos membres.

D'entrée de jeu, ce mémoire souligne que, malgré les belles paroles de l'appel à consultation, le mandat de celui-ci est sérieusement limité. Il exclut d'office toute amélioration au plancher des pensions publiques sans cotisation (la Sécurité de la vieillesse [SV] et le Supplément de revenu garanti [SRG]) et des régimes à cotisation obligatoire (RPC et RRQ). Il refuse aussi d'envisager des améliorations aux procédures de restructuration et de faillite.

Notre mémoire passe en revue les importantes recommandations que nous avons faites en 2018 sur le doublement du RPC/RRQ, exprimant notre soutien au Centre canadien de politiques alternatives (CPAA) sur la bonification du RPC, ainsi qu'au Congrès du travail du Canada sur des « améliorations au Supplément de revenu garanti » qui réduiraient la pauvreté et l'exploration d'améliorations à la SV.

Il aborde aussi les faiblesses des droits des retraités dans des exemples récents de procédures de faillite comme celles de Sears et de Toys 'R Us, y compris les pratiques croissantes de gestion d'entreprise associées aux fonds spéculatifs et aux sociétés de capital-investissement « conduisant à la menace d'échecs à grande échelle et de pertes généralisées ».

Entre autres recommandations, l'ONTTRP se joint au CTC pour promouvoir le projet de loi réintroduit par le député néo-démocrate Scott Duvall (maintenant le projet de loi C-259), qui protégerait les pensions et les avantages sociaux déjà gagnés par les travailleurs et les retraités. « Ce projet de loi modifierait la législation afin de protéger les pensions et les prestations des travailleurs tout en obligeant les entreprises à verser des indemnités de licenciement et de départ avant que les créanciers garantis ne soient payés. »

Le mémoire de l'ONTTRP demande que les grands régimes à employeur unique sous réglementation fédérale, comme le Régime de retraite de Postes Canada, soient exemptés de l'obligation de procéder à des évaluations de solvabilité et d'effectuer des paiements de solvabilité. Nous vous exhortons fortement à élaborer « des lois, des règlements et des politiques exemptant le Régime de retraite de Postes Canada et les autres régimes similaires de l'obligation d'entreprendre des évaluations de solvabilité et de les dispenser de l'obligation d'effectuer des

paiements de solvabilité ». Le mémoire souligne que la direction de Postes Canada a formulé des recommandations similaires en 2008 et 2009.

Le mémoire de l'ONTTRP met beaucoup d'emphasis sur le fait que « les cotisations de retraite accumulées et les pensions des participants actifs et des retraités sont garanties et que la législation du gouvernement fédéral doit clairement refléter que ces cotisations accumulées sont protégées et ne peuvent pas être modifiées rétroactivement ». Il retrace la longue histoire de cette garantie jusqu'à 1967, lorsque la première loi fédérale incorporait le principe selon lequel « une promesse de pension est une obligation légale contraignante ».

Sous le thème de la gouvernance, le mémoire couvre l'insistance de l'ONTTRP à l'égard d'un vote clair, opportun et transparent des retraités sur tout changement proposé aux régimes de retraite, et le fait que « seuls les votes des personnes qui ont effectivement voté doivent être comptés ». Il présente aussi une définition complète des éléments requis pour un « consentement éclairé ».

Ce mémoire se termine par un puissant appel à l'ajout de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) aux placements des régimes de retraite, dont la décarbonisation d'ici 2040 et le désinvestissement des combustibles fossiles les plus risqués d'ici 2025, comme l'a fait le New York State Retirement Fund, une caisse de retraite de 226 milliards de dollars. « Le gouvernement fédéral », précise le mémoire, « devrait exiger des mesures plus détaillées de la part des entreprises privées et cotées en bourse [...] [révélant] les pratiques ESG qui affectent matériellement l'intérêt des investisseurs [...] des travailleurs, des retraités et du public [...] »

Le texte intégral du mémoire est disponible sur demande dans les deux langues officielles.

Rapport du représentant du sud de l'Ontario

Maintenant que l'horrible année 2020 s'est achevée, il faut garder l'espoir qu'en 2021, les vaccins nous permettront de nous revoir et de nous réunir à nouveau pour discuter de bon nombre des préoccupations sociales auxquelles nous sommes tous confrontés et de les soutenir. Il n'y a rien de tel que le sentiment d'être à un rassemblement, aux côtés de centaines ou des milliers de personnes engagées dans les questions ouvrières, dont la nécessité de pensions décentes, pour livrer notre message au gouvernement...

Récemment, le mouvement syndical et les organisations de retraités de l'Ontario ont participé à une importante campagne d'opposition au projet de loi provincial 218 qui crée des échappatoires inacceptables pour permettre aux établissements de soins de longue durée (SLD) d'éviter les poursuites judiciaires. Personnellement, j'espère que ces entreprises à but lucratif seront accusées au pénal pour les choses horribles qui se sont produites dans les foyers de SLD. Une loi inadéquate a été adoptée concernant la dotation en personnel pour assurer quatre heures de soins par personne, mais même celle-ci n'entrera en vigueur qu'en 2024. Ce sera certainement un enjeu électoral.

Bien que la COVID-19 nous prive de notre « force du nombre » sur le terrain, soulignons que plusieurs campagnes en ligne gagnent en efficacité et que les groupes apprennent rapidement à se

réunir virtuellement, que ce soit par Zoom ou sur d'autres plateformes. Bien sûr, être ensemble en personne, c'est mieux, et j'espère que les retraités des différentes régions pourront bientôt se réunir dans le cadre d'activités parrainées par le STTP.

J'ai participé à divers webinaires Zoom et à certaines réunions organisées par des organisations syndicales comme le SCFP, le CTC, le Conseil du travail de la région de London, Age Friendly London et la Coalition ontarienne de la santé, en particulier. Celles-ci portaient surtout sur des questions concernant les aînés, comme les pensions, les soins de santé, le logement et la condition féminine. Je travaille au partage de pétitions et d'autres informations sur Facebook et par courriel (principalement via mon conseil régional de London de l'ASRC, dont je suis le président). Je suggère que l'ONTTRP, malgré des difficultés bien réelles, trouve un moyen de tenir des réunions virtuelles. Nous avons besoin des commentaires des membres.

Comme d'autres, je m'inquiète de ce qui ressortira des consultations du gouvernement fédéral au cours de la nouvelle année (à compter de la date limite du 14 janvier), sous le titre « Renforcer les régimes de retraite fédéraux ». Je crains qu'on n'utilise la pandémie et le recul des marchés pour insister sur des changements comme ceux que contenait le projet de loi C-27 de Morneau (qui, heureusement, n'avait pas passé). Nous devons dire NON aux changements qui entraîneront une diminution des pensions. Restez à l'affût des campagnes du groupe et soutenez-les.

Meilleurs vœux pour une année 2021 heureuse et saine. En toute solidarité, Sue Scott-Mallet

L'ancien ministre libéral des Finances Morneau se retire de la course à la direction de l'OCDE

L'ancien ministre fédéral des Finances Bill Morneau, à la suite d'une brève campagne appuyée par le président du CTC pour promouvoir sa candidature au poste de secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), s'est retiré de la course. Il semble qu'il ne suscitait pas un appui international important. L'ONTTRP est l'un des nombreux syndicats et organisations de retraités à avoir critiqué le fait que le mouvement syndical se soit rangé derrière cette candidature.

Nous nous y opposons parce que Bill Morneau est responsable du tristement célèbre projet de loi C-27, qui, s'il avait été adopté, aurait très bien pu signé l'arrêt de mort du modèle de régime de retraite à prestations déterminées obtenu par les syndicats au terme d'une longue lutte, et son remplacement par des régimes de retraite axés sur le marché, ce qui aurait diminué les prestations accumulées pour l'avenir. Il a ensuite échappé de peu à une plainte de l'ONTTRP pour conflit d'intérêts qui l'a finalement contraint à se départir d'un million d'actions qu'il détenait encore à l'époque dans Morneau-Shepell, une société prête à réaliser d'énormes profits grâce aux modifications proposées aux régimes de retraite par le projet de loi C-27. Après la mort dudit projet de loi, Morneau s'est efforcé d'en sauver les idées par l'entremise de modifications réglementaires via le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Dans sa déclaration, l'ONTTRP avait aussi souligné que Bill Morneau s'est prononcé en faveur du refus aux travailleuses et travailleurs des postes de leur droit constitutionnel et démocratique fondamental à la négociation collective, en 2018, lorsque son gouvernement a adopté à toute

vitesse une loi de « retour au travail ». Pour ces raisons parmi d'autres, l'ONTTRP avait exprimé son opposition au soutien de sa candidature.

Les établissements de SLD à but lucratif REVERA appartiennent aux caisses de retraite fédérales

Il n'est guère controversé d'affirmer que les travailleurs et les retraités n'aiment pas que leurs prestations de retraite s'appuient sur l'exploitation d'autres travailleurs ou sur des conditions dangereuses pour des personnes vulnérables en raison de privatisation ou d'une forte réduction des services publics. Pourtant, en cette période sombre de COVID-19, est apparu un exemple à ne pas suivre. On a appris, de manière tragique, qu'il y a un grave problème dans la façon dont l'argent des caisses de retraite est investi.

Au début de la pandémie, des nouvelles choquantes ont émergé concernant le sous-financement catastrophique des soins aux personnes âgées dans les établissements de soins de longue durée (SLD) privés à but lucratif à travers le pays, ainsi que le nombre stupéfiant de décès qui en a résulté. Un rapport d'experts militaires a décrit les conditions dans les endroits où l'armée a été amenée en renfort pendant la crise comme étant « horribles ».

Dans la première vague de COVID-19, les éclosions d'infections parmi les résidents et le personnel des établissements de soins de longue durée de Revera ont entraîné 226 décès. Dans la deuxième vague, de septembre au 8 décembre, ce nombre a été de 222.

Au beau milieu de cette tragédie, il est apparu dans les médias que Revera, une société privée disposant d'un vaste réseau de maisons de retraite à but lucratif au pays, avait été rachetée en 2007 par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (PSP). PSP est une société d'État qui gère et investit les caisses de retraite des employés de l'État fédéral (à l'exclusion des sociétés d'État comme Postes Canada), de la plupart des militaires et des employés de la GRC. Elle a consolidé Revera dans une nouvelle structure de gestion qu'elle contrôle entièrement et qui n'a pas résolu les problèmes identifiés précédemment ni assuré la sécurité de ses résidents.

L'AFPC, dont les membres sont couverts par PSP, a rapidement lancé une campagne demandant au gouvernement fédéral de faciliter des pourparlers entre PSP et les ministères provinciaux de la Santé en vue d'une transition vers la propriété publique. L'Institut professionnel (IPFPC), le deuxième syndicat en importance couvert par PSP, a appuyé cette campagne.

Celle-ci est un élément important de ce qui doit devenir une revendication plus large du mouvement syndical et des coalitions de la santé : la refonte complète de l'ensemble du système de soins de longue durée, qui se traduirait par un système public de SLD financé adéquatement. Il est certain que les entreprises privées y résisteront farouchement, mais les sondages montrent qu'une vaste majorité de Canadiens appuient cette idée.

À la fin de janvier, le chef du NPD, Jagmeet Singh, a réitéré son appel au gouvernement fédéral pour qu'il mette fin au profit dans les SLD. Le NPD veut commencer par les établissements exploités par Revera, qui appartient à la société d'État fédérale. Jagmeet Singh, l'AFPC et le

SCFP approfondissent la campagne pour transformer Revera en société d'État au lieu qu'elle soit vendue à une autre entreprise privée. Cela fait suite au scandale voulant que Revera ait mis en place un important système d'évasion fiscale... dans les îles Caïmans ! L'intensification de cette campagne souligne l'indignation exprimée par la plupart des retraités et des travailleurs lorsqu'ils découvrent que la société d'État propriétaire de Revera et de ses établissements de SLD finance les pensions fédérales.

La problématique plus large d'un système où les travailleurs n'ont pratiquement pas leur mot à dire sur la façon dont leurs régimes de retraite sont gérés et investis laisse entrevoir une autre lutte pour les travailleurs et leurs syndicats.

Documentaire : Justice et dignité

Avant l'avènement de l'économie des petits boulots (aussi appelé travail à la demande ou par à-coups), il y avait la main-d'œuvre à prédominance féminine qui livrait le courrier dans les régions rurales et suburbaines du Canada.

Ces facteurs ruraux, comme on les appelait, travaillaient pour une société qui utilisait la loi fédérale (empêchant ces femmes de se syndiquer) pour se soustraire à sa responsabilité de payer un salaire décent. Postes Canada a soutenu que ces personnes étaient des entrepreneurs indépendants et non des employés.

C'était un nivellement par le bas : pas d'avantages sociaux, pas de congé de maladie, pas de congé de maternité et une rémunération inférieure au salaire minimum. Selon Postes Canada, cela constituait son « avantage concurrentiel ».

Vous pouvez maintenant visionner le documentaire sur la lutte de 40 ans des facteurs ruraux et suburbains pour l'équité salariale sur le site Web du STTP : <https://www.cupw.ca/fr/campagnes-et-enjeux/justice-et-dignité-témoignages-sur-la-lutte-pour-l'équité-salariale>

Ce documentaire a été mis en ligne le 25 octobre 2020.

À propos de Michael Ostroff : « Comme la plupart d'entre vous le savent, j'ai passé la dernière année à travailler sur ce projet. Quarante-cinq ans se sont écoulés depuis ma première connexion au STTP, lorsque j'ai commencé, en 1975, à monter un documentaire qui allait devenir The Struggle Continues ».

Prestations d'après-retraite : une victoire pour les FFRS

Le STTP s'est battu pendant de nombreuses années pour obtenir des prestations d'assurance maladie complémentaire pour les FFRS après la retraite. Il s'agissait d'un point dans l'arbitrage sur l'équité salariale des FFRS. Hélas, l'arbitre avait statué que ce groupe d'employés n'avait pas droit à ces prestations avant 2031. Le STTP a continué de se battre, soulevant ce point lors de l'arbitrage forcé de 2019-2020 devant l'arbitre Macpherson.

Le STTP a réussi. Le 11 juin 2020, l'arbitre Macpherson a ordonné que tous les services continus des FFRS depuis leur entrée en fonction ou le 1er janvier 2004 soient reconnus pour le droit aux prestations postérieures à la retraite. Cela signifie que les FFRS qui prennent leur retraite avec

quinze ans ou plus de service continu auront droit à des prestations d'assurance maladie complémentaire à la retraite.

Cela vaut aussi pour les FFRS qui obtiennent une retraite pour raison médicale ou pour invalidité en vertu du Régime de retraite de Postes Canada, même s'ils comptent moins de quinze ans d'emploi continu (ce droit a commencé le 1er janvier 2016 à la suite de la décision de l'arbitre Flynn dans l'affaire de l'équité salariale des FFRS).

Le STTP a rencontré Postes Canada à ce sujet. Après de nombreuses discussions, la SCP a convenu de rendre l'option de prestations d'après-retraite disponibles aux FFRS qui ont pris leur retraite avant le 11 juin 2020, à condition qu'ils aient quinze ans d'emploi continu (c.-à-d. depuis le 1er janvier 2019).

Il y a eu du retard dans la distribution des formulaires et de l'information requis pour demander l'assurance maladie complémentaire à la retraite, mais Postes Canada s'est engagée à envoyer ces documents, en accordant la priorité aux FFRS qui ont déjà pris leur retraite.

Il est donc important que les FFRS récemment retraités conservent leurs reçus de services médicaux, y compris les médicaments et autres dépenses admissibles depuis le 11 juin 2020, car ils pourront réclamer ces montants dès l'entrée en vigueur de leur police d'assurance.

Compte tenu de ce qui précède, les primes d'assurance maladie complémentaire des FFRS à la retraite seront rétroactives au 11 juin 2020 ou depuis leur retraite si elle a été prise après cette date.

Rappelons-nous que cela aurait été impossible sans la détermination des FFRS et le travail acharné du STTP

Élections aux postes des retraités du Conseil consultatif des pensions

Merci d'avoir participé à la sélection de vos représentants retraités au CCP en 2020. La période de vote pour les élections aux trois postes de retraités du CCP avait été prolongée d'un mois en raison de la pandémie, soit jusqu'au 22 mai. Un retard dans le dépouillement des bulletins de vote a empêché l'annonce des résultats au moment prévu. Les mandats des représentants des retraités au CCP alors en poste ont été temporairement prolongés en conséquence. Les résultats des élections ont été mis à la poste par le Centre consultatif des pensions. Vos représentants retraités élus sont Karen Kennedy, Peter Whitaker et Dave Taylor. Les suppléants sont Ian Blair, Serge Champoux et Richard Gasparini. La prochaine élection des représentants retraités au CCP aura lieu en 2023.

Prestation privée de soins de santé : les leçons britanno-colombiennes

Les soins de longue durée (SLD) ont fait les manchettes ces derniers temps. Les résidents des établissements de SLD du Canada étaient beaucoup plus susceptibles de mourir de la COVID-19 que le reste de la population.

La réalité, c'est que tous les établissements de soins de santé de longue durée ne sont pas les mêmes. Comme les membres du STTP le savent bien, il existe une différence entre service public et service sous-traité. Un rapport de décembre 2020 du Bureau du défenseur des aînés de la Colombie-Britannique, intitulé « British Columbia Long-Term Care Facilities Quick Facts Directory 2020 », contient des informations choquantes.

1. Le temps de soins directs. Les soins directs sont assurés par le personnel infirmier, les aides-soignants et d'autres travailleurs de la santé, comme les thérapeutes, les travailleurs sociaux et les nutritionnistes. Le ministère de la Santé de la Colombie-Britannique a établi une directive selon laquelle les résidents des SLD doivent recevoir au moins 3,36 heures de soins directs par jour. Tous les établissements publics appartenant à la régie de la santé compétente respectaient cette directive, contre seulement 22 pour cent des établissements privés. Autrement dit, dans de nombreuses installations privées, les résidents reçoivent moins de soins.

2. La nourriture. La nourriture est essentielle au confort et au bien-être des personnes âgées dans les établissements de SLD. Les établissements publics appartenant à l'autorité gouvernementale compétente ont dépensé en moyenne 9,16 dollars en ingrédients par résident et par jour, contre 8,02 dollars au privé. Cette différence signifie que les personnes âgées d'un grand nombre d'établissements privés à but lucratif reçoivent des aliments moins nutritifs.

3. Les mauvais traitements dans les SLD. De nombreuses études ont montré qu'on peut diminuer la violence dans les établissements de SLD en adoptant un certain nombre de mesures, dont différents modèles de dotation en personnel. Le protecteur des citoyens aînés de la C.-B. a constaté que les comportements de violence physique étaient légèrement plus élevés dans les établissements sous contrat (10 pour cent) que dans les établissements publics appartenant à l'autorité sanitaire compétente (7 pour cent). Voilà qui souligne encore une fois l'importance des établissements publics.

4. Les plaintes. Les plaintes portent généralement sur les soins et les services dans les établissements de soins de longue durée. En 2019-2020, 3,7 pour cent des plaintes déposées dans les établissements publics étaient fondées. Dans les établissements privés, c'était plus du double, soit 8,4 pour cent.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance cruciale d'un ascendant du gouvernement fédéral dans le domaine de la santé. L'impact de la pandémie a été particulièrement dramatique dans les établissements de soins de longue durée, révélant un système fragmenté et sous-financé qui dépend fortement de la prestation à but lucratif.

Nous avons besoin de principes fondamentaux pour les soins de longue durée. Et ceux-ci doivent inclure des normes nationales de soins.

Confrère Jean-Claude Parrot

À tous les membres de l'ONTTRP, tous les autres travailleuses et travailleurs des postes à la retraite, tous les membres du STTP qui prendront un jour leur retraite, tous les prestataires survivants du régime de retraite et tous nos alliés

1^{er} mars 2021

La présente vise à vous informer de ma démission du poste de président de l'Organisation nationale des travailleuses et travailleurs retraités des postes (ONTTRP) pour des raisons familiales. J'ai eu 84 ans en juillet et je suis certain qu'il existe de plus jeunes militants parmi les travailleuses et travailleurs à la retraite prêts à poursuivre le travail accompli depuis la formation de l'ONTTRP, y compris, bien entendu, les autres membres du comité exécutif actuel de l'ONTTRP.

La consœur Karen Kennedy, qui est présentement vice-présidente de l'ONTTRP, assumera la présidence. Je suis certain que vous lui accorderez votre soutien, comme vous l'avez fait pour moi depuis que nous avons commencé à travailler à la formation de l'ONTTRP en 2014. Karen est une militante de longue date du STTP et de l'ONTTRP. Je suis certain qu'elle continuera, avec l'aide des autres membres du comité exécutif, à déployer tous les efforts pour protéger notre régime de retraite, tel que garanti à l'époque par le ministre responsable du ministère des Postes, André Ouellet, puis, plus tard, par le premier ministre Justin Trudeau.

PROTÉGEONS NOTRE RÉGIME DE RETRAITE

En 2014, le gouvernement conservateur de Stephen Harper a tenté d'adopter des mesures législatives en ce qui concerne les régimes de retraite à prestations cibles. Les prestations de retraite ou avantages prévus par de tels régimes ne sont pas garantis. Nous avons réussi, en collaboration avec la Coalition canadienne pour la sécurité de la retraite et l'ensemble du mouvement syndical, à obliger le gouvernement conservateur à abandonner l'adoption de ces mesures législatives. Nous avons aussi réussi à en faire un enjeu électoral en 2015, ce qui a contribué à la défaite du gouvernement conservateur.

Puis, la nomination de Bill Morneau à titre de ministre des Finances du gouvernement libéral nous a obligés à rester vigilants. Nous savions que Bill Morneau était lui aussi en faveur de mesures législatives visant les régimes de retraite à prestations cibles. Le 19 octobre 2016, il a déposé le projet de loi C-27, qui était semblable à celui qui a été adopté au Nouveau-Brunswick en 2012, dont Bill Morneau avait été l'artisan.

Le projet de loi C-27 est demeuré à l'étape de la première lecture en raison des accusations de conflit d'intérêts auxquelles Bill Morneau a dû faire face parce qu'il détenait plus d'un million de parts dans son ancienne entreprise, Morneau-Shepell, qui aurait grandement bénéficié des mesures législatives sur les régimes à prestations cibles. Le projet de loi C-27 est mort au feuillet lors du déclenchement des élections de 2019. Le gouvernement libéral a ensuite cherché à atteindre les objectifs du projet de loi C-27 sans passer par la Chambre des communes. En effet, il a entrepris, par l'entremise du Bureau du surintendant des institutions financières, de modifier le guide d'instructions pour les demandes de modification visant à réduire les prestations versées au titre d'un régime de retraite à prestations déterminées. Les consultations sur les changements au guide proposés ont été mises en suspens en raison de la pandémie de COVID-19. Nous devons empêcher l'adoption de changements à notre régime de retraite à prestations déterminées !

NOUS NE SOMMES PAS SEULS

Depuis la création de l'ONTTRP, nous nous sommes joints à l'Association des syndicalistes retraités du Canada (ASRC), qui nous offre un soutien important. Lors de son dernier congrès, l'ASRC a adopté une résolution musclée en ce sens. La délégation a aussi élu Bill Chedore, ancien vice-président national du STTP, à la présidence de l'ASRC.

L'ONTTRP fait aussi partie de la Coalition canadienne pour la sécurité de la retraite, qui représente près de six millions de Canadiens en service et à la retraite. Elle s'est révélée indispensable pour empêcher l'adoption du régime à prestations cibles du gouvernement Trudeau.

Nous bénéficions aussi d'un solide soutien du Congrès du travail du Canada (CTC), qui a adopté une résolution en ce sens lors de son dernier congrès.

De plus, nous participons aux activités de la Coalition d'Ottawa pour la sécurité de la retraite, qui lutte pour des régimes de retraite décents pour l'ensemble des retraités.

VOTRE PARTICIPATION EST INDISPENSABLE

J'invite tous les travailleurs et travailleuses des postes à la retraite à se joindre à l'ONTTRP (ou à renouveler leur adhésion) pour que nous puissions poursuivre nos efforts en vue de protéger notre régime de retraite à prestations déterminées au cours des mois et des années à venir. C'est un excellent moyen de veiller à ce que nous puissions continuer d'améliorer nos communications avec vous et nos alliés. C'est aussi un excellent moyen de montrer au gouvernement que nous sommes tous prêts à poursuivre la lutte pour protéger notre régime de retraite.

En terminant, j'aimerais remercier le STTP pour le soutien qu'il nous a accordé depuis la création de l'ONTTRP. Merci aussi à tous ceux et celles qui ont siégé au comité exécutif de l'ONTTRP et un merci tout spécial à mon grand ami, Peter Whitaker, qui m'a été d'un soutien indispensable dans l'exécution de mes tâches de président en cette période difficile.

Consœurs et confrères, je tiens à vous assurer que malgré ma démission du poste de président de l'ONTTRP je continuerai de participer aux activités de l'ONTTRP, et je suis confiant que vous y participerez aussi.

Solidarité,

Jean-Claude Parrot

Merci à notre confrère Jean-Claude Parrot

Les mots nous manquent pour exprimer notre reconnaissance pour ton leadership à l'ONTTRP et, avant cela, pour ton dévouement à représenter les intérêts des travailleuses et travailleurs des postes au STTP et de l'ensemble des travailleurs au CTC.

Conformément aux statuts de l'ONTTRP, notre vice-présidente Karen Kennedy devient présidente pour le reste du mandat de M. Parrot. Normalement, une élection aurait lieu cet été, mais à cause de la COVID-19 qui complique l'accès à nos dossiers au bureau national, elle risque fort d'être reportée. Merci à tous nos membres pour votre patience !